

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 27 janvier 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

### GESTION DES DÉCHETS - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RÉGIE PREVALEC (PRÉVENTION, VALORISATION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE) AU 1ER JUILLET 2026

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECŒUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

#### **GESTION DES DÉCHETS - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RÉGIE PREVALEC (PRÉVENTION, VALORISATION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE) AU 1ER JUILLET 2026**

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière « PREVALEC » du 19 janvier 2026 ;

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la CAN a institué une grille tarifaire correspondant aux prestations réalisées par la Régie PREVALEC - Prévention, Valorisation des Déchets et Economie Circulaire- pour le compte d'usagers dits professionnels.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, il est proposé d'actualiser les tarifs comme précisés sur la grille tarifaire annexée, pour la collecte des cartons école (prix 1-A.1), la collecte en caissons et éco manifestations (prix 2-C.1 à 2-D.7), les apports en déchèteries des professionnels (prix 3-E.1 à 3-E.5), les tarifs aux apports et ventes sur le site du Vallon d'Arty (prix 4-F1 à 6-L.1).

Les tarifs proposés sont basés sur la matrice coût préconisée par l'ADEME, année de référence 2024, qui est une méthode de calcul de coûts assise sur la réalité des dépenses, recettes et tonnages ainsi que sur la réalité du coût à la tonne du transport et du traitement des déchets.

L'évolution de ces tarifs est principalement liée à :

- L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) applicable aux déchets résiduels enfouis,
- L'actualisation des marchés de prestations de services mis en œuvre dans le cadre de la réalisation du service.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs des prestations de la Régie PREVALEC à compter du 1er juillet 2026, comme présentés dans le tableau annexé à la délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Dominique SIX**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**